



PROCEDURE ADAPTEE

(Articles R. 2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

ORGANISME ACHETEUR :

VILLE DE BIARRITZ

Direction Juridique et Commande Publique

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E-mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Accord-cadre à bons de commande pour le transport scolaire intra-muros, pour l'année 2023.

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées pendant la durée de l'accord-cadre variera dans les limites suivantes :

- Minimum T.T.C. : 40 000 €
- Maximum T.T.C. : 90 000 €

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : <https://demat-ampa.fr>

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des offres est fixée au 15 décembre 2022 à 16 h 00, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur <https://demat-ampa.fr> (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).